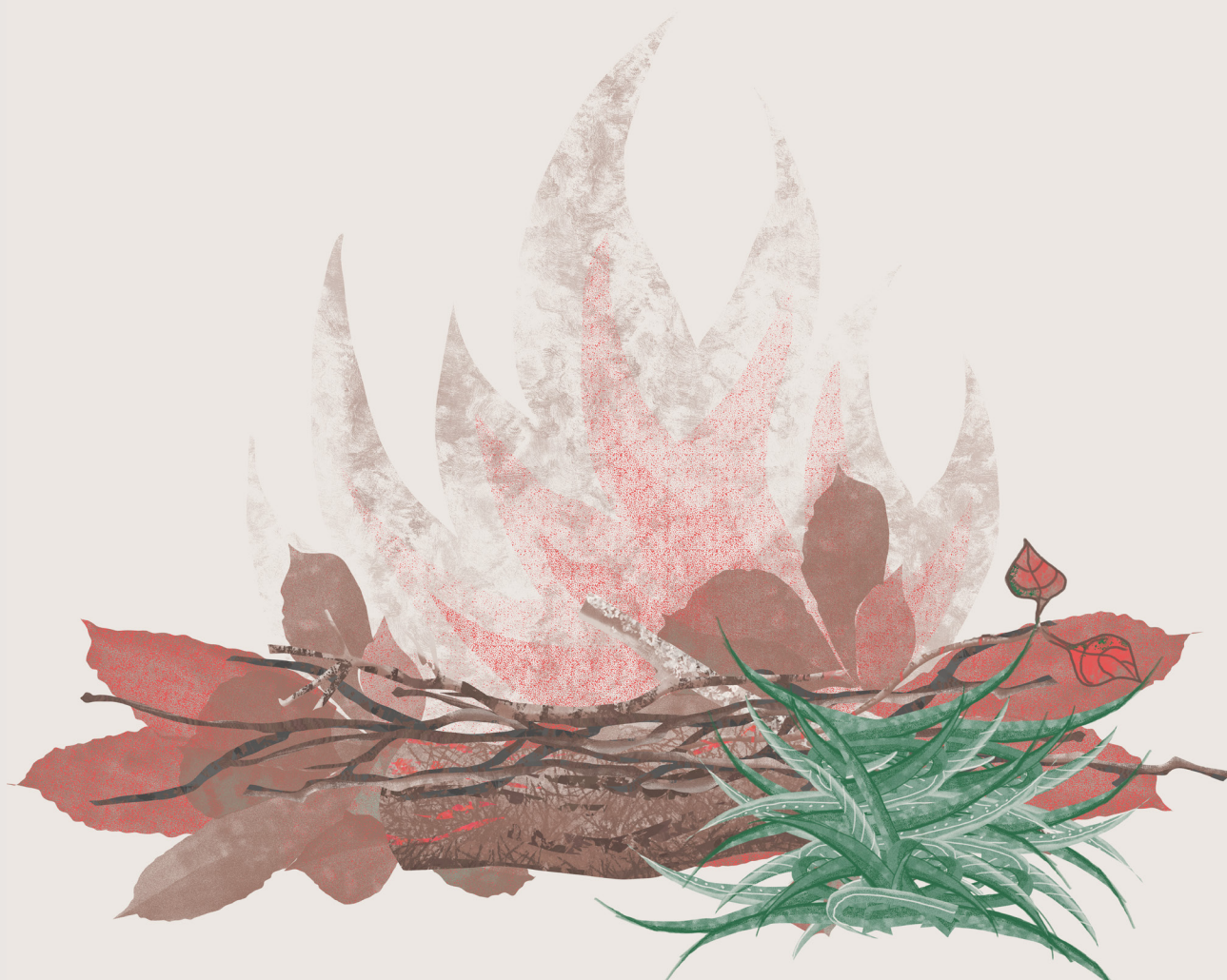
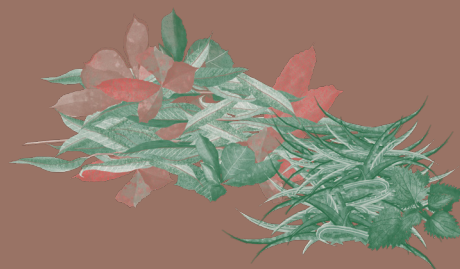


BRÛLAGE DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX

Une pratique polluante et interdite



Les **résidus végétaux** sont issus de **l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés**. Ils se distinguent en deux catégories : les **végétaux ligneux** (branchages...) et les **végétaux tendres** (feuilles, tontes).



LE SAVIEZ-VOUS

On estime que chaque année en France près de **830 000 tonnes** de résidus végétaux sont encore **brûlés** par les particuliers.

LE BRULAGE DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX A DE MULTIPLES IMPACTS

○ LA QUALITÉ DE L'AIR

En se consumant, les **végétaux dégagent des cocktails de polluants**, dont les particules fines (PM), des composés organiques volatils (COV) comme le benzène, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des oxydes d'azote (NOx) ainsi que du monoxyde de carbone (CO). Le brûlage de résidus végétaux participe donc au **dérèglement climatique**. Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet 70 fois plus de particules qu'un véhicule récent parcourant 20 km pour faire un aller/retour en déchetterie.

○ LA SANTÉ

Les personnes à l'origine du feu ainsi que la population environnante s'exposent à des **risques sanitaires**. On estime que la mauvaise qualité de l'air est responsable d'environ **4300 décès prématurés en Auvergne Rhône Alpes par an** et est à l'origine de nombreuses maladies respiratoires et cardio-vasculaires.

○ LA DÉGRADATION DU CADRE DE VIE

De multiples départs de **feux accidentels** sont liés à des opérations de brûlage de résidus végétaux. En Isère, ce sont 965 départs de feux qui ont été dénombrés en 2022 en lien avec cette pratique. Aussi, le brûlage de résidus végétaux entraîne des **désagréments visuels et olfactifs pour le voisinage** et est à l'origine de nombreux conflits.



Les **conséquences** du brûlage des résidus végétaux sont **nombreuses**. C'est pourquoi cette pratique est **punie par la loi**. En effet, le brûlage à l'air libre est interdit toute l'année et constitue une infraction pénale constitutive d'une contravention de classe 4. La sanction applicable est une **amende qui peut aller jusqu'à 750 euros**.

LES RÉSIDUS VÉGÉTAUX : UNE RESSOURCE TRÈS UTILE

On estime qu'un terrain de 500m² produit chaque année 20 tonnes, 25h de travail et produit 1 tonne de résidus végétaux. **De nombreuses alternatives au brûlage existent !** Vertueuses pour **l'environnement**, elles vous feront économiser de **l'argent** et du **temps** !

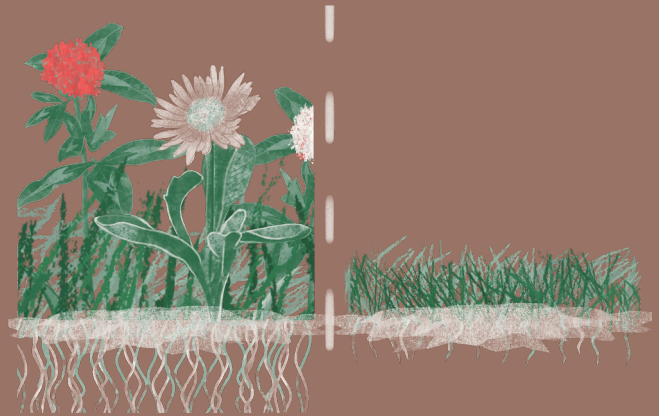
- **LE COMPOSTAGE** est un procédé de transformation biologique des matières organiques en un produit valorisable : le compost. Mettez dans votre composteur vos restes alimentaires, résidus de tontes de pelouse et de feuillages afin d'obtenir de l'engrais de qualité pour nourrir votre terre. Certaines collectivités mettent à disposition des composteurs, renseignez-vous.
- **LE BROUAGE** est une technique qui permet de minimiser les volumes de résidus végétaux en les transformant en broyat. Cette opération s'effectue à l'aide d'un broyeur motorisé. Avec 5m³ de branchage on obtient 1m³ de broyat. De plus en plus de communes proposent le broyage à domicile ou le prêt de broyeurs. Renseignez-vous !
- **LE PAILLAGE** est une technique qui consiste à recouvrir le sol situé autour de végétaux. Ce recouvrement permet de protéger le sol du gel, de l'évaporation de l'eau et limite le développement des espèces indésirables. Mettez au pied de vos plantations vos résidus de végétaux broyés !
- **LE MULCHING** consiste à laisser sur place les résidus de tonte broyés. Cette matière va se décomposer naturellement ce qui confère une fertilisation à la pelouse. Aussi, cette pratique va, au même titre que le paillage, permettre de limiter l'évaporation de l'eau. En automne, le mulching peut aussi être mis œuvre, ne ramassez plus vos feuilles tombées au sol mais broyez-les avec votre tondeuse et laissez-les sur place.



JARDINEZ DIFFÉREMMENT

RELEVEZ LES HAUTEURS DE TONTE

pour favoriser le **développement des racines**, ce qui permet au gazon de mieux **résister aux sécheresses**. De plus, un gazon tondu plus haut nécessite d'être tondu moins souvent et produit donc **moins de résidus** ! Pour un gazon en bonne santé et résistant, il est recommandé de ne pas couper plus d'1/3 de la hauteur de feuille lors de chaque tonte.



LAISSEZ UNE PARTIE DE VOTRE PELOUSE SE DÉVELOPPER pour qu'elle se transforme en **prairie fleurie**. Sur cette zone effectuez une fauche une à deux fois par an cela favorise le développement d'une **multitude d'espèces** végétales et donc animales.

ELAGUEZ DE MANIÈRE RAISONNÉE pour **limiter le volume de résidus végétaux produits**. En effet, **plus les végétaux seront taillés, plus il faudra les entretenir**. Évitez les coupes franches mais pratiquez une **taille douce**. Pour les gros morceaux d'élagage, disposez les en tas, ils se dégraderont naturellement et favoriseront la **biodiversité** ; ces résidus sont très utiles aux insectes, hérissons, oiseaux, qui y trouvent refuge.

JARDINEZ COLLECTIVEMENT

- Vous pouvez **amener les plus gros déchets en déchetterie**. Ils seront **broyés** ou **compostés** et pourront être valorisés par votre collectivité. Sachez que 1kg de résidus végétaux composté coûte deux fois moins cher à traiter qu'un kilo de résidus incinéré.
- Le **broyage en porte à porte** consiste à faire appel à un professionnel disposant d'un broyeur chez les particuliers afin de traiter les résidus végétaux. Le broyat ainsi obtenu est laissé sur place à disposition des propriétaires de la parcelle. Renseignez-vous auprès de votre collectivité.
- **Regroupez-vous pour acquérir un broyeur**. Certaines collectivités comme dans le Grésivaudan par exemple, ont instauré un **dispositif d'aide à l'achat de broyeur**. En fonction du nombre de foyers regroupés une subvention est attribuée.
- **Troquez, donnez vos ressources végétales**. Et oui, en automne et en été notamment nous sommes nombreux à chercher du broyat, alors n'hésitez pas à mettre une annonce sur une plateforme de partage telle que Leboncoin.fr, donnons.org, montasdebois.fr... Vous pouvez également **prêter** votre broyeur ou vos outils.
- **Parlez-en autour de vous !** Nous sommes encore trop nombreux à ne pas connaître les impacts liés au brûlage des résidus végétaux à l'air libre. En parler à votre entourage participera à nous protéger collectivement.